

BIM : financements solidaires en France : tour d'horizon et enjeux actuels

Mardi 29 juillet 2003
Isabelle Guerin

Financements solidaires :

se structurer dans un paysage réglementaire mouvant Le BIM d'aujourd'hui est un panorama des outils de financement de l'Économie Solidaire en France. Si le sujet s'éloigne des thématiques de la microfinance habituelles, il est intéressant de suivre comment le problème de l'accès au financement d'entreprises ou de populations en marge du système bancaire classique est résolu dans un pays développé comme la France. Il s'agit d'un article paru dans la dernière revue « Territoires » qui nous a été proposé par son auteur : Christian Tubeuf, délégué général d'EFICEA. Efacea est une organisation qui soutient les initiatives solidaires en matière d'appui à la création d'entreprises et d'activités en France. Merci à Christian Tubeuf et à Julien Royat de la BFS (Bourse de Financement Solidaire) de nous avoir permis de diffuser cet article dans le cadre du BIM.

Un sommaire complet de la revue Territoires est disponible en fin de BIM. Les outils de financement de l'économie solidaire se sont développés, même s'ils souffrent encore d'un manque de lisibilité. Aujourd'hui, ils doivent s'adapter et réagir à des changements juridiques en cours. Tour d'horizon d'un secteur et de ses enjeux les plus actuels, par un spécialiste de la question.

Une large palette d'outils financiers

Les évolutions à venir ne semblent plus résider dans l'invention de nouvelles catégories techniques d'outils financiers d'intervention solidaire, ni même aujourd'hui dans la couverture de nouveaux publics ou de nouveaux besoins sociaux ou sociétaux. L'inventivité se situe sur le terrain de l'optimisation de l'accès, de la lisibilité et de l'interactivité des outils financiers existants. Il devient nécessaire d'élaborer un manuel général d'ingénierie financière, avec des fiches de description, certes, mais aussi des modes d'emploi croisés.

Un adossement avec les réseaux bancaires traditionnels En France, des outils que l'on peut qualifier « d'alternatifs » (en ce qu'ils promeuvent des alternatives de financement au système bancaire traditionnel) co-existent avec des outils de financement « adossés » (c'est-à-dire en relation avec les organismes bancaires traditionnels). Les montages financiers pour des dossiers relevant de l'économie solidaire, qui peuvent être difficiles et / ou atypiques, ne se font donc pas seulement en partenariat avec les seules banques mutualistes ou coopératives. Et cela a été rendu possible parce que les banques traditionnelles ont appris à s'appuyer sur les outils de financement de proximité.

Multiplicité des sources de financement

Les sources de financement peuvent être publiques (État, collectivités locales), privées (porteurs de projet, familles, amis, entreprises et fondations, investisseurs individuels...), bancaires, gérées par des associations de financement, etc. Et, à chaque niveau, on peut trouver trois modalités d'interventions financières : apports, prêts et garanties. Sans compter que certains outils sont accessibles à tel ou tel public, à tel ou tel secteur d'activité, sur certaines zones géographiques, etc. Enfin, on constate que les divers opérateurs se sont répartis la couverture des besoins : les banques, par exemple, n'interviennent souvent que sur les seuls investissements matériels (moins risqués selon elles). L'animateur de tour de table doit alors être capable d'établir avec le porteur de projet des scénarios de mobilisation de

ressources autour du plan de financement. Cette ingénierie nécessite une connaissance de la palette des outils financiers et des énormes contraintes liées à leurs conditions d'accès.

Le cofinancement est devenu la règle

Si le cofinancement est devenu la règle, il n'est pas intégré par la profession. Il présente l'avantage de permettre la répartition des risques et des coûts d'instruction, mais, dans l'immédiat, il démultiplie aussi les lieux et les moments des décisions d'octroi. Exemple à suivre, la Bourse aux financements solidaires (BFS) travaille en optimisation des co-financements de projets solidaires (www.bourse-solidaire.org). Les progrès enregistrés dans le domaine des financements de proximité et solidaires doivent se poursuivre et s'adapter à un environnement légal en pleine mutation :

Se mettre en veille sur la décentralisation

Les politiques régionales seront déterminantes dans l'abondement financier des outils de financement, or c'est au niveau du département que se définissent les principales enveloppes financières de la solidarité. On pressent des trous dans la proximité. Comment rester vigilants sur l'éventuelle déconnexion entre solidarité et développement économique ? Se saisir de la piste des Fonds d'investissement de proximité (Fip) Les Fip, prévus par l'actuel projet de loi pour l'initiative économique du secrétaire d'État aux PME, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, Renaud Dutreil, proposent de mobiliser les collectivités territoriales sur une collecte d'épargne, assortie d'avantages fiscaux, auprès des particuliers et des entreprises. Les Fip sont dédiés au renforcement des fonds propres des entreprises du territoire, ils risquent cependant d'être confisqués par les projets « habituels » du développement économique régional. Les promoteurs des outils de financement de proximité peuvent se saisir des Fip pour se renforcer et contribuer au recentrage d'une partie de ces nouvelles disponibilités financières locales sur des cibles de développement durable ou solidaire.

Les accords internationaux de Bâle 2

À partir du couple « sécurité des épargnants » et « liberté des opérateurs du risque », le comité de Bâle (2) prépare, pour fin 2003, de nouvelles règles de prudence pour l'attribution des prêts. Il est prévu que les banques et les établissements financiers ne pourraient plus prêter qu'une certaine quantité en fonction de leurs capitaux propres (3) et uniquement à ceux qui, entreprises et collectivités, auront elles-mêmes un certain niveau de capitaux propres, ce critère étant doublé d'une notation de leur solvabilité. Ne prêtera-t-on qu'aux riches ou à ceux qui pourront montrer des bilans rentables ? Les créateurs d'entreprises pourront-ils emprunter auprès des réseaux bancaires ? Le débat outils « alternatifs » ou outils « adossés » aux réseaux bancaires retrouve alors toute son actualité, au prix d'une possible régression. Pour éviter cela, les acteurs du développement solidaire doivent trouver des tribunes pour dire leurs acquis et affirmer au niveau européen que les risques dans le champ de la finance solidaire sont bien circonscrits. Rien n'interdit, en attendant, de mener la double politique de renforcement des fonds propres des organismes de financement de proximité et de développer les apports de quasi-fonds propres (4) pour les porteurs de projet. Les Fip ne sont-ils pas en France le bon vecteur commun pour construire cette politique ?

C. T.

(1)Éficea (échanges, financement, information pour la création d'entreprises et d'activités), 7 rue de Domrémy, 75013 Paris. Tél. : 01 53 94 78 70, site : <www.eficea.org>.

(2)Le comité de Bâle (1974) regroupe les organismes de réglementation et de surveillance bancaires des principaux pays industrialisés.

(3)Les capitaux propres représentent l'argent apporté par les actionnaires à la constitution de la société ou ultérieurement, ou laissés à la disposition de la société en tant que bénéfices non distribués sous forme de dividendes.

(4)Les quasi-fonds propres sont des produits à base d'option (bon, obligation convertible) ou sans option (obligation remboursable en action, certificat d'investissement) et qu'on ne peut pas toujours classer immédiatement en capitaux propres ou en dette.

Territoires

La revue de la démocratie locale est éditée par l'Association pour la

démocratie locale et sociale (Adels) site Internet : <http://www.adels.org>
108-110 rue St Maur, 75011 Paris
Tél: 01 43 55 40 05
Fax: 01 55 28 30 21 - 01 43 55 00 72

Sommaire n° 439 Territoires, juin 2003

À quoi sert l'économie solidaire ? À autre économie, autre société 5
par François Hannyoy

État des lieux de l'économie sociale et solidaire Vivante, malgré les aléas climatiques ! 8
par Jacqueline Lorthois

Nouvelles entreprises et intérêt collectif Kiss me Scic ! (sic) 11
par Anne Marchand

Lecture

Monnaie fondante 13
par Cédric Lefebvre

Terre mer environnement
Une Scic à la mer 14
par Anne Marchand

Réseau de territoires « Une économie productrice de lien social » 15
interview de Pierre Jacob

Acteurs

Les délégués régionaux entre État et terrain 17
interview de Joël Marié

Relations État / associations De la régulation à la délibération ? 19
par Hélène Trouvé

Et les emplois jeunes ? De l'utilité sociale des associations 21
par Cyrille Renard

Économie solidaire et emploi

Une économie et des emplois spécifiques 23
par Bernard Gomel

Systèmes d'échanges non monétaires Échanges alternatifs 25
par Sabrina Costanzo

Réseaux d'échanges réciproques de savoirs Circulez, y'a du savoir 27
interview de Claire Héber-Suffrin

Argentine Et troc la crise ? 28
par Aline Chambras

Moulinex Basse-Normandie L'économie solidaire à l'épreuve des plans sociaux 30
par Annie Berger

Maison des chômeurs, Limoges Avec les Limougeauds limogés 33

par Sabrina Costanzo

Formation au commerce équitable « Une démarche de citoyenneté économique » 35
interview d'Emmanuel Antoine

Réseau d'échanges et de pratiques alternatives et solidaires L'apprentissage coopératif 36
par Nicolas Leblanc

Financements solidaires Se structurer dans un paysage réglementaire mouvant 38
par Christian Tubeuf

L'épargne solidaire « Un potentiel énorme » 40
interview de Christian Tytgat

L'économie solidaire Une spécialité féminine ? 43
par Isabelle Guérin